

L'APTITUDE MÉDICALE

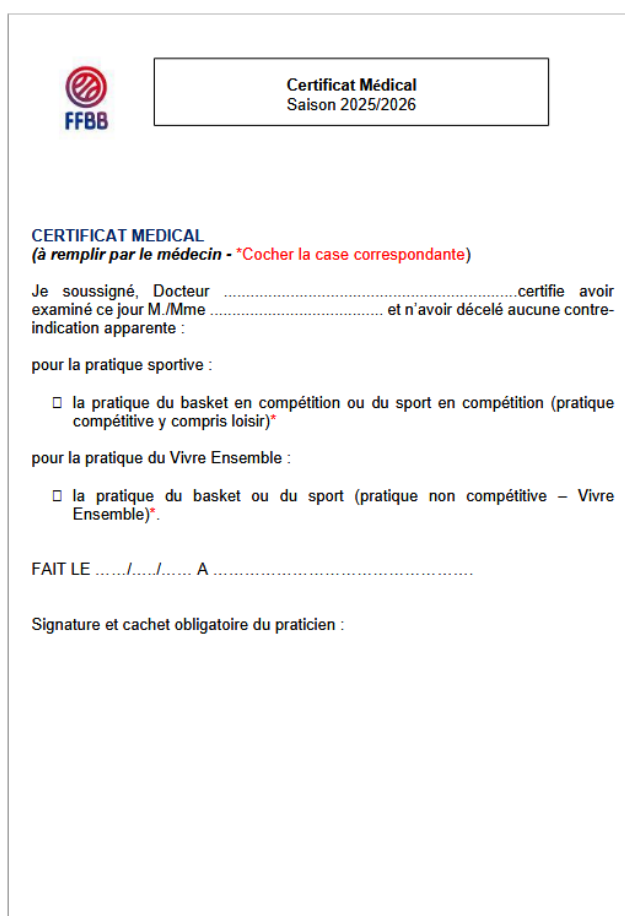
DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

MODÈLE TYPE CERTIFICAT MÉDICAL : [CLIQUEZ ICI](#)

ATTESTATION DE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MAJEUR : [CLIQUEZ ICI](#)

ATTESTATION DE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MINEUR : [CLIQUEZ ICI](#)

LE CERTIFICAT MÉDICAL



The image shows a medical certificate form for the FFBB (Fédération Française de Basketball) for the 2025/2026 season. The form is titled 'Certificat Médical Saison 2025/2026' and includes the FFBB logo. The text on the form is as follows:

CERTIFICAT MEDICAL
(à remplir par le médecin - *Cocher la case correspondante)

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné ce jour M./Mme et n'avoir décelé aucune contre-indication apparente :

pour la pratique sportive :

☐ la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition (pratique compétitive y compris loisir)*

pour la pratique du Vivre Ensemble :

☐ la pratique du basket ou du sport (pratique non compétitive – Vivre Ensemble)*.

FAIT LE/...../..... A

Signature et cachet obligatoire du praticien :

Le certificat médical doit OBLIGATOIREMENT :

- Comporter la signature et le tampon du médecin.
- Avoir moins de 6 mois pour sa première utilisation.
- Mentionner la pratique du BASKET ou du SPORT en compétition.



Doit OBLIGATOIREMENT posséder la mention : EN COMPÉTITION (y compris pour la pratique loisirs)

Le certificat médical peut être établi sur un document « type ORDONNANCE ». Dans ce cas, bien faire mentionner toutes les parties obligatoires (en compétition, tampon, date, signature médecin). C'est pour cela que nous préconisons [l'utilisation du document type FFBB](#), sur lequel toutes ces précisions sont notées.

Un certificat médical doit être OBLIGATOIREMENT établi par un médecin appartenant à l'ordre des médecins FRANÇAIS. Tout certificat émanant d'un médecin étranger (même si rédigé en Français) n'est pas recevable.

Un certificat médical est OBLIGATOIRE pour :

➤ UN JOUEUR MAJEUR

Il sera valable trois saisons sous réserve de réponses négatives au questionnaire de santé les saisons suivantes.

➤ UN ARBITRE, MÊME S'IL N'EST PAS JOUEUR

Toute personne de – de 35 ans qui souhaite arbitrer doit avoir transmis un certificat médical avec sa licence.

Un arbitre non officiel de 35 ans et plus doit, en complément de son certificat médical, transmettre [un dossier médical arbitre](#) au médecin régional après une visite chez [un médecin agréé FFBB](#) avec les documents requis :

- Un bilan sanguin datant de moins de 3 ans (à la date du rendez-vous médical).
- Un ECG datant de moins de 3 ans (à la date du rendez-vous médical).



Ne jamais insérer une conclusion de dossier médical arbitres dans sa fiche licence à la place d'un certificat médical. Ce document ne vaut pas certificat médical.

Un certificat médical n'est pas obligatoire pour :

➤ UN MINEUR

Après avoir rempli le questionnaire de santé et si aucune réponse n'est positive. À la saisie de la préinscription, il suffira de cocher questionnaire de santé et la date se mettra automatiquement. Si besoin, vous pourrez joindre [l'attestation de questionnaire de santé MINEUR](#) dument renseignée.

Si le questionnaire de santé comprend une réponse positive, alors le certificat médical devient obligatoire. Il ne sera valable qu'une seule saison.

➤ UN ENTRAÎNEUR

Après avoir rempli le questionnaire de santé et si aucune réponse n'est positive. À la saisie de la préinscription, il suffira de cocher questionnaire de santé et la date se mettra automatiquement. Si besoin, vous pourrez joindre [l'attestation de questionnaire de santé MAJEUR](#) dument renseignée.

Si le questionnaire de santé comprend une réponse positive, alors le certificat médical devient obligatoire. Il sera valable trois saisons sous réserve de réponses négatives au questionnaire de santé les saisons suivantes.